

## **Porteur du projet de Consultation citoyenne**

Blanche Sousi  
Professeure émérite de l'Université Lyon 3  
Chaire Jean Monnet *ad personam*  
de Droit bancaire et monétaire européen

### **Consultation citoyenne sur l'Europe « L'Europe vue de l'amphi »**

Texte préparé pour la restitution adressée

le 28 octobre 2018

au Secrétariat général aux Consultations citoyennes  
auprès de Nathalie Loiseau, Ministre chargée des affaires européennes - Paris

#### **Description de l'activité**

Menée sous l'égide de l'Institut de droit et d'économie des affaires (IDEA) de la Faculté de droit, Université Lyon 3.

1°) Ateliers participatifs de mai à octobre 2018 :

15 réunions préparatoires sous forme d'ateliers participatifs avec

- les étudiants de l'Institut de droit et d'économie des affaires (M1 et M2 Droit public des affaires, M1/Prépa-DJCE et M1/DJCE, M2 Droit de la protection sociale, M2 Droit bancaire et financier, M1 Restructuration et traitement des entreprises en difficulté) ;
  - les auditeurs de formation continue (M2 Droit des affaires et fiscalité) ;
  - les étudiants du Master 1 et Master 2 Droit européen (Faculté de Droit) ;
- et des doctorants de l'EDIEC- Lyon 3 (Equipe de droit international, européen et comparé).

2°) Réunion plénière en amphi : 26 octobre 2018 de 18 h à 20 h

Université Lyon 3, Amphi Jean Moulin – IUT, 88 rue Pasteur 69007 Lyon

Réunion plénière afin de débattre des principaux thèmes dégagés lors des réunions préparatoires.

Environ 180 participants

#### **Public concerné**

Etudiants en droit M1, M2, doctorants, et leurs enseignants.

#### **Intervenants et Grands témoins s'étant exprimés lors de la plénière**

Eric Ducoulombier, Fonctionnaire, Commission européenne, DG FISMA

Franck Marmoz, Directeur de l'Institut de droit et d'économie des affaires, Université Lyon 3

Blanche Sousi, Professeure émérite de l'Université Lyon 3, Chaire Jean Monnet *ad personam*

## Synthèse de l'activité

**En introduction** au débat de la plénière du 26 octobre, projection d'un court reportage vidéo réalisé par trois étudiants en droit auprès d'étudiants d'autres filières de l'Université : il était demandé « Quelle est votre vision de l'Europe ? »

Les réponses témoignent combien pour les jeunes générations, l'Europe est complexe, mal connue, mal comprise, lointaine et abstraite.

- **Thèmes traités** lors de la plénière : ce sont les quatre thèmes le plus souvent évoqués lors des ateliers préparatoires.

### *1<sup>er</sup> thème - Enseignement, éducation, culture, valeurs de l'Europe*

Après un riche échange de vues et de témoignages, il résulte pour l'auditoire :

- qu'il est nécessaire, dès le collège, d'intéresser les enfants à l'Europe, de les éveiller à sa culture, son histoire, son patrimoine ;
- qu'il faut absolument que cela se fasse d'une manière concrète, ludique ;
- que des cours théoriques et abstraits ont montré leur totale inefficacité, voire leur effet négatif sur la vision de l'Europe ;
- que même dans les premières années d'études juridiques à l'Université, les cours doivent mettre en lumière les aspects concrets des décisions européennes, et leurs impacts pour chaque citoyen ;
- que le programme Erasmus + est un réel succès mais qu'il conviendrait sans doute de l'étendre aux collégiens et lycéens, de toutes les filières y compris bien sûr techniques ;
- que dans cet esprit, il faut faciliter tout au long de la vie des citoyens, des échanges entre européens et simplifier les démarches administratives de ceux qui ont une double nationalité.

Tout cela pour casser les idées reçues et permettre à tous les citoyens de tous âges de s'approprier l'Europe.

### *2<sup>ème</sup> thème - Communication et image de l'Europe*

Le constat : il y a une quantité d'informations sur l'UE, il suffit d'aller sur les sites officiels des institutions pour s'en convaincre.

Cependant, seuls les initiés et spécialistes vont sur ces sites. Donc cette communication n'atteint absolument pas les citoyens : ceux-ci n'ont qu'une vision déformée de l'Europe à travers la plupart de média et certaines déclarations de nombreux responsables politiques nationaux.

Il faut mettre en évidence les nombreux bienfaits de l'Europe, donner des exemples concrets des apports de l'Europe, dans tous les domaines.

Une petite enquête menée par des étudiants sur la place qu'occupe l'Europe dans les média montre à quel point cette place est dérisoire d'autant que les sujets traités donnent une image dégradée de l'Europe.

Au niveau national, il est hautement souhaitable que des campagnes d'explication et d'information soient menées par les différents Ministères, chacun dans son domaine, mais aussi par des organisations professionnelles, de grandes associations, etc.

Ceci par des spots très courts, efficaces et récurrents (comme les campagnes publicitaires) qui seraient diffusés non seulement sur des chaînes de TV nationales, mais aussi sur les réseaux sociaux pour être vus par les plus jeunes.

Il est également recommandé que des chaînes de TV européennes, comme Euronews, soient sur la TNT et non sur un canal quasiment inaccessible.

Il est de l'intérêt et de la responsabilité de tous d'éclairer les citoyens sur les aspects positifs de l'Europe et ne pas laisser de place à ceux qui, en toute circonstance, font de l'Europe le bouc émissaire de leurs difficultés.

L'objectif est de rétablir la confiance.

A cet égard, il faut signaler l'existence d'une rubrique très utile intitulée « Les décodeurs de l'Europe » sur le site du bureau de Commission européenne à Paris, rubrique trop mal connue. Elle pourrait être davantage utilisée par les media, enseignants, et quiconque doit casser les idées reçues surtout en cette période qui s'ouvre avant les élections européennes.

Il a été souligné qu'il faut un visage pour incarner l'Europe : plutôt que des ponts et des fenêtres, nos billets de banque pourraient représenter un personnage illustrant la construction européenne : Jean Monnet, Simone Veil notamment.

Enfin une étudiante déclare qu'« il faut mettre l'Europe à la mode » et propose de lancer un # en ce sens.

L'auditoire adopte, avec enthousiasme, cette proposition vivifiante.

**3<sup>ème</sup> thème - *Transparence*** : fabrication de la législation européenne, et en particulier lobbying (en matière d'écologie, de services financiers,)

Le lobbying est largement discuté.

Plusieurs intervenants prônent une réforme du registre des lobbyistes et en particulier de rendre obligatoire l'inscription des lobbyistes sur ce registre. Le débat permet de nuancer l'imperfection de l'inscription facultative : en effet, à défaut d'être inscrit, un lobbyiste ne peut pas rencontrer les personnes occupant certaines fonctions et qui sont, en fait, les interlocuteurs que tout lobbyiste souhaite rencontrer.

Il est souligné que dans certains domaines très techniques, le législateur doit pouvoir discuter avec des experts pour comprendre les enjeux de tel ou tel projet de texte et qu'en toute hypothèse, ce sont les politiques qui décident (le Conseil et le Parlement).

Enfin est abordée la question du déséquilibre des moyens de certains groupes d'intérêt par rapport à d'autres, même si la Commission veille à rétablir, autant que faire se peut, un certain équilibre.

L'initiative populaire est également abordée : plusieurs intervenants souhaitent une réforme pour en simplifier la procédure et alléger ses conditions de mise en œuvre (diminution des seuils).

Ces propositions concernant le lobbying et l'initiative populaire recueillent très largement l'accord des participants.

#### 4<sup>ème</sup> thème - *Economie, commerce, concurrence*

D'une façon générale, les participants souhaitent une Europe plus compétitive, mais aussi vigilante et réactive face aux politiques protectionnistes de pays comme les USA et la Chine.

La question de l'harmonisation fiscale est longuement traitée. Débat technique entre spécialistes (étudiants juristes fiscalistes) qui a cependant permis aux autres participants moins spécialistes de comprendre la difficulté de parvenir à une telle harmonisation, en l'état actuel des traités (règle de l'unanimité en cette matière). La fiscalité reste un des derniers bastions de la souveraineté étatique même si peu à peu, et de manière limitée des avancées sont faites.

La question de l'harmonisation sociale est évoquée dans le souci d'une Europe plus sociale et solidaire.

Enfin sur l'égalité devant les contraintes réglementaires, le sujet de la régulation du *shadow banking* est abordé. Le *shadow banking*, ou « système bancaire parallèle », comprend tous les intermédiaires financiers opérant en dehors du système bancaire traditionnel et qui ne sont pas régulés par la législation européenne comme le sont les banques traditionnelles. La question est dès lors de savoir si ces disparités de traitement sont justifiées. Là encore un débat très technique s'instaure entre spécialistes de droit bancaire et financier européen ; le dialogue a permis de comprendre que pour le législateur européen, les exigences réglementaires imposées aux différents intermédiaires financiers dépendent du risque systémique, plus ou moins grand, que ces établissements peuvent générer.

#### 5<sup>ème</sup> thème - *Nouvelles technologies et droit bancaire, financier et monétaire*

Il est rappelé ici que lors des ateliers préparatoires, les étudiants ont plébiscité l'Europe des paiements et les nouveaux modes de paiements.

En revanche, il faut souligner qu'étant nés quasiment en même temps que l'euro, ils ne mesurent pas l'avantage que présente la monnaie unique lorsqu'ils voyagent dans la zone euro, sauf si leurs parents et grands-parents leur parlent d'une autre époque. Même remarque, a fortiori, s'agissant de la libre circulation.

Ces jeunes gens ont, bien sûr, un fort intérêt pour les nouvelles méthodes de financement reposant sur la technologie *blockchain* : il s'agit notamment des ICO (*initial coin offering*) qui permettent une levée de fonds en utilisant des crypto-monnaies comme le bitcoin. Auparavant conçus par et pour des experts des crypto-monnaies, de plus en plus de projets d'ICOs s'adressent à un public plus large et sont portés par des acteurs non impliqués dans ce domaine.

La question de la sécurité de ces investisseurs est posée. Faut-il que les règles en vigueur pour les autres modes de financement soient étendues à ces nouvelles méthodes, en attendant l'adoption de règles spécifiques ? Au niveau européen, l'Autorité européenne des marchés financiers a déjà alerté les investisseurs sur les risques de ce mode de financement. En France, l'Autorité de marchés financiers a lancé une consultation sur le sujet.

Un débat technique s'en suit qui a permis à l'auditoire, même non initié, de comprendre pourquoi la Commission et le législateur attendent parfois un temps assez long avant de légiférer et d'encadrer des nouveaux acteurs occupant déjà le marché.

En effet il convient de respecter un délai d'observation et de vigilance sans réguler, afin de ne pas gêner le développement de l'innovation, en l'occurrence de l'innovation financière. Pendant ce temps, des études et enquêtes sont menées. Et lorsqu'il apparaît évident que le moment est venu d'encadrer ces nouveaux acteurs, la décision est prise de légiférer.

### **Questions/attentes/problèmes soulevés**

Les étudiants se sont impliqués pleinement et pendant plusieurs mois dans cette consultation citoyenne : ils ont fait preuve de beaucoup d'enthousiasme et de sincérité.

Ils ont exprimé leur joyeux étonnement d'être ainsi consultés et se sont prêtés sans hésitation à l'exercice qu'ils disent avoir apprécié.

Cependant, ils insistent maintenant sur l'espoir qu'a fait naître une telle opération et la déception qui serait la leur si tout cela s'avérait n'être qu'une pure action de communication des responsables politiques européens à l'aube des prochaines échéances électorales.

### **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**

Outre ce qui est dit ci-dessus, cette consultation a certainement déclenché un nouveau regard sur l'Europe et les prochaines élections.

Mais surtout grâce aux explications très claires, simples et pédagogiques d'Eric Ducoulombier (fonctionnaire à la Commission européenne), grand témoin invité à cette réunion plénière du 26 octobre, de nombreux doutes concernant l'intérêt de l'UE ont été levés et de nombreuses incompréhensions, en particulier sur la fabrication des textes européens, ont été dissipées.

De l'avis de tous les participants, de telles rencontres doivent se poursuivre.

\* \*

\*